

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 19 avril 2000, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

A la demande de la ville de Rillieux la Pape et afin de permettre l'extension d'équipements publics communaux contigus, la Communauté urbaine a préempté au prix de 400 000 F un immeuble situé 1 100, avenue Victor Hugo à Rillieux la Pape.

Il s'agit d'une parcelle de terrain de 2004 mètres carrés sur laquelle sont édifiés un bâtiment d'habitation de deux niveaux et quatre constructions à usage de garages, appenti et remise.

Aux termes de la promesse d'achat qui vous est présentée, la ville de Rillieux la Pape, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la communauté urbaine de Lyon ledit bien au prix de 400 000 F précité admis par les services fiscaux et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit dossier ;

Vu la demande de la ville de Rillieux la Pape ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ce document.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - Le montant** de cette cession fera l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 0097.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,